

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Finances »

Séance du 27 septembre 2010  
Séance du 13 septembre 2010

## 11 Budget principal - cotisations diverses

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK,  
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM.  
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAÏDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND,  
NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES  
M. CABARET  
Mme PORAS  
Mme KOUACHI-MAHSAS  
Mme M'BAYE-DIAO  
Mme BARBETTE  
M. SEGUIN  
Mme SOKOLONSKI  
M. CHEURFA

Pouvoir à : Mme BASMAISON  
Pouvoir à : M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à : M. GRIMBERT  
Pouvoir à : M. BOULHAMANE  
Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI  
Pouvoir à : M. BEAUBRUN  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : M. TAHI  
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET  
M. MACHU  
Mme FEVRIER

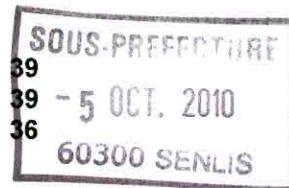
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Il vous est proposé de verser des cotisations 2010 aux associations suivantes :

Organismes	Objet	Cotisation antérieure	Cotisations 2010
PNR Oise-Pays de France : Porté par les conseils régionaux de Picardie et d'Ile de France, le projet de Parc Naturel Régional Oise Pays de France est établi sur 62 communes de l'Oise et du Val d'Oise. Il a procédé à la création du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise-Pays de France.	<ul style="list-style-type: none"><li>• préserver et gérer les richesses naturelles, maintenir des paysages de qualité et mettre en valeur le patrimoine culturel et bâti.</li><li>• concilier les activités économiques avec la qualité de l'environnement.</li></ul>	5 175 €	5 180 € Compte 281/020/AB



# maintenant !

Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ)	<ul style="list-style-type: none"><li>regrouper toute personne morale ou physique ayant pour but de promouvoir toute structure, notamment les Conseils d'Enfants ou de Jeunes, permettant la reconnaissance de l'enfant et du jeune comme partenaire à part entière dans la vie de la cité. Ce but s'inscrit dans une démarche de réflexion globale sur le statut de l'enfant dans notre société, en référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. L'association s'adresse à différents publics : enfants et jeunes, professionnels, élus locaux et militants associatifs... Mais aussi à tous les niveaux de territoires : villages, villes, intercommunalités, départements et régions.</li></ul>	---	1 317,29 € compte 6281/422/DA
--	--	-----	----------------------------------

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à verser les cotisations correspondantes.

Vous êtes appelés à voter

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les appels à cotisations,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 septembre 2010

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : de verser les cotisations ci-dessous :

Organismes	Cotisations 2010	Numéro de compte
PNR Oise-Pays de France	5 185,00 €	628/020/AB
Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ)	1 317,29 €	6281/422/DA

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

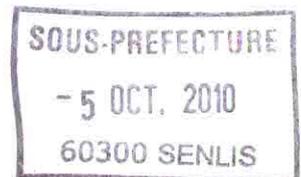
Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2010

Jean-Claude VILLEMMAIN



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05/10/10 Signature Le Maire,

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE